

Le Brabant wallon à portée de vélo

Constats préalables en 2014

- Les communes au travers des Plans communaux de mobilité aménagent des liaisons intra communales
- Interruption des aménagements aux frontières communales
- Le vélo à assistance électrique lève des freins et augmente la portée de 5 à 10 km
- Des montants importants de subvention provinciale peu ciblés sont octroyés aux communes
- Le PPM identifie des liaisons sur certaines zones urbaines
- Un projet points nœuds en souffrance
- Les investissements cyclables sont à la portée d'une province

Objectifs du plan cyclable provincial - 2014



faire **absorber par le vélo une part de la croissance de mobilité** notamment en milieu dense;



placer **le vélo au cœur des enjeux** du développement territorial et de la mobilité;



délester les transports en commun sur des distances cyclables et **accroître les zones de recrutement** des lignes structurantes de transport en commun et des nœuds multi-modaux;



accroître **l'accès des zones d'activités** en vélo;



BIENVENUE VÉLO

développer une économie du **vélo tourisme**;



améliorer la **santé** de la population.

Freins à l'usage du vélo

- La météo 72,6 %
- **L'absence d'aménagement cyclable 43,9 %**
- **La qualité des aménagements cyclables 43,9 %**
- **L'insécurité sur la route 40,9 %**
- Le risque de vol 31,5 %
- L'obscurité 17,8 %
- L'entretien des aménagements cyclables 18,4 %
- La disponibilité de parkings vélos adéquats à destination 12,3 %
- Le manque de temps 13,1 %

Un choix de balisage pour rendre visible le réseau et mobiliser les communes



Le schéma directeur des itinéraires cyclables

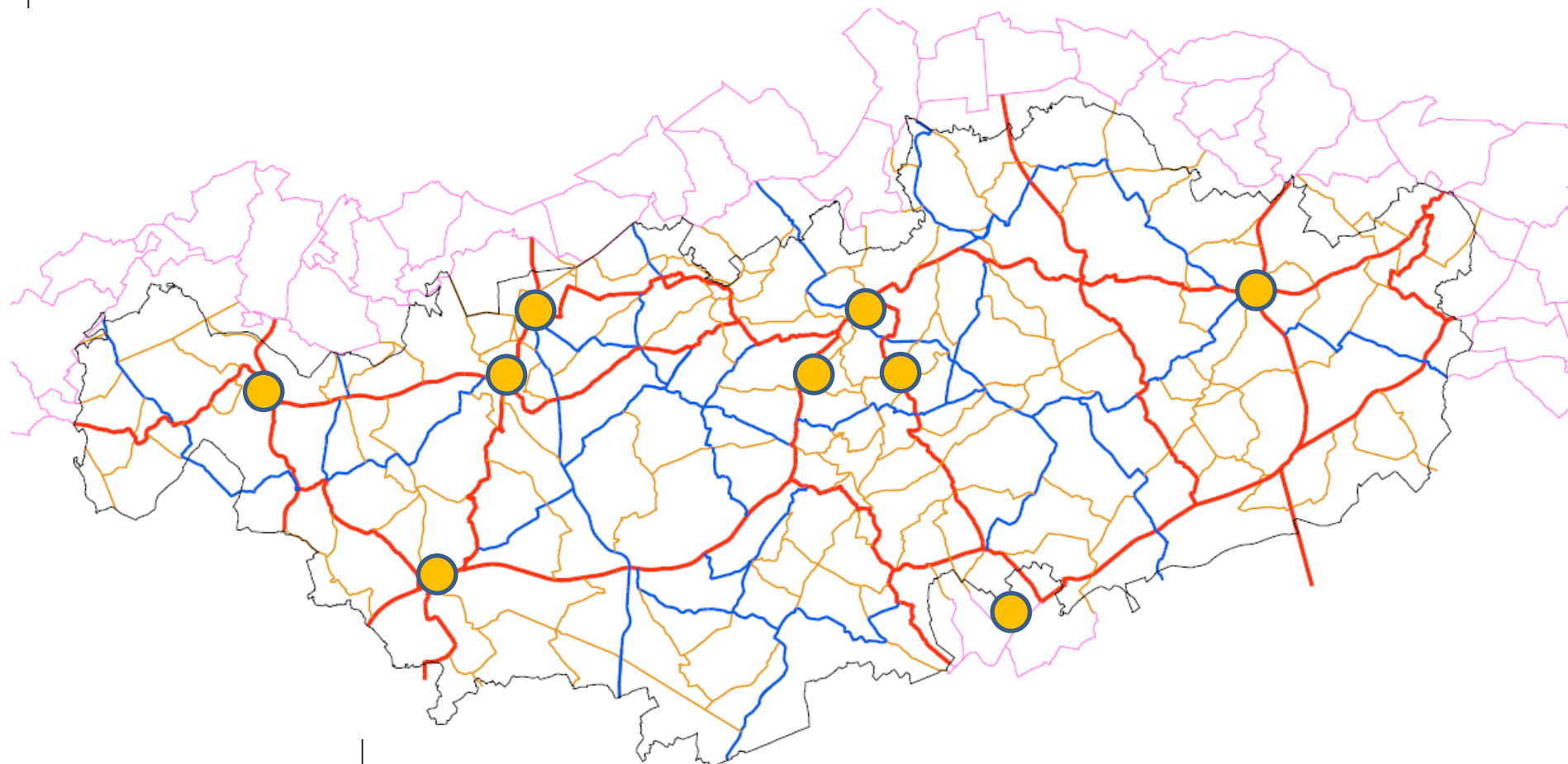
- Un réseau à quatre niveaux
 - Itinéraire européen
 - Itinéraires régionaux
 - Réseau provincial à points nœuds
 - *Itinéraires communaux : liaisons cyclables utilitaires (PCM)*



Tenir compte des :

- Liaisons sur les autres territoires (RER Vélo Bruxelles et Flandre, réseaux points nœuds,..)
- Liaisons intercommunales qui structurent le réseau communal,
- Liaisons à longue distance définie par la Région
- Liaisons vers les parcs d'activités
- Liaisons vers les gares
- Liaisons vers les lignes structurantes TEC (Express, Ligne 19,...)
- Liaisons vers les grandes attractions touristiques

Schéma directeur des itinéraires cyclables provinciaux à points-nœuds

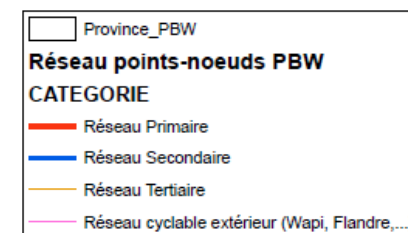


Le Brabant wallon

1/12/2015

Réalisation : Service du développement
territorial et environnemental
Cartographie : A. Mesprenue
Données : H. Fanal

292 km en réseau primaire
254 km en réseau secondaire
512 km en réseau tertiaire



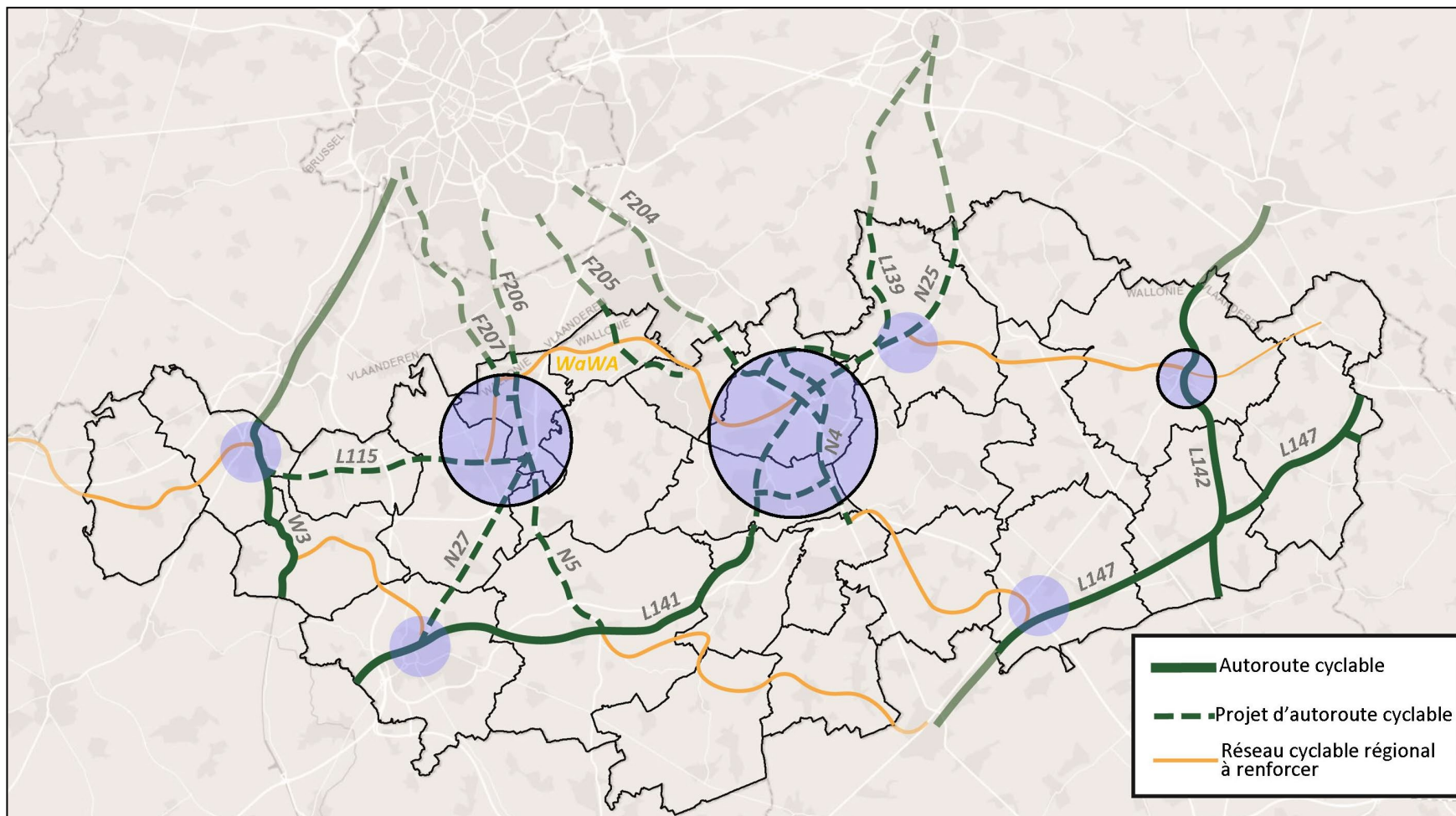
Choix des itinéraires avec les communes

- Définir des liaisons inter-communales
- Tenir compte des contraintes physiques
- Choisir prioritairement des itinéraires sécurisés, aménagés et hors trafic routier
- Tenir compte des investissements déjà réalisés ou futurs
- Intérêt touristique en zone plus rurale / semi-rurale

Un réseau en évolution

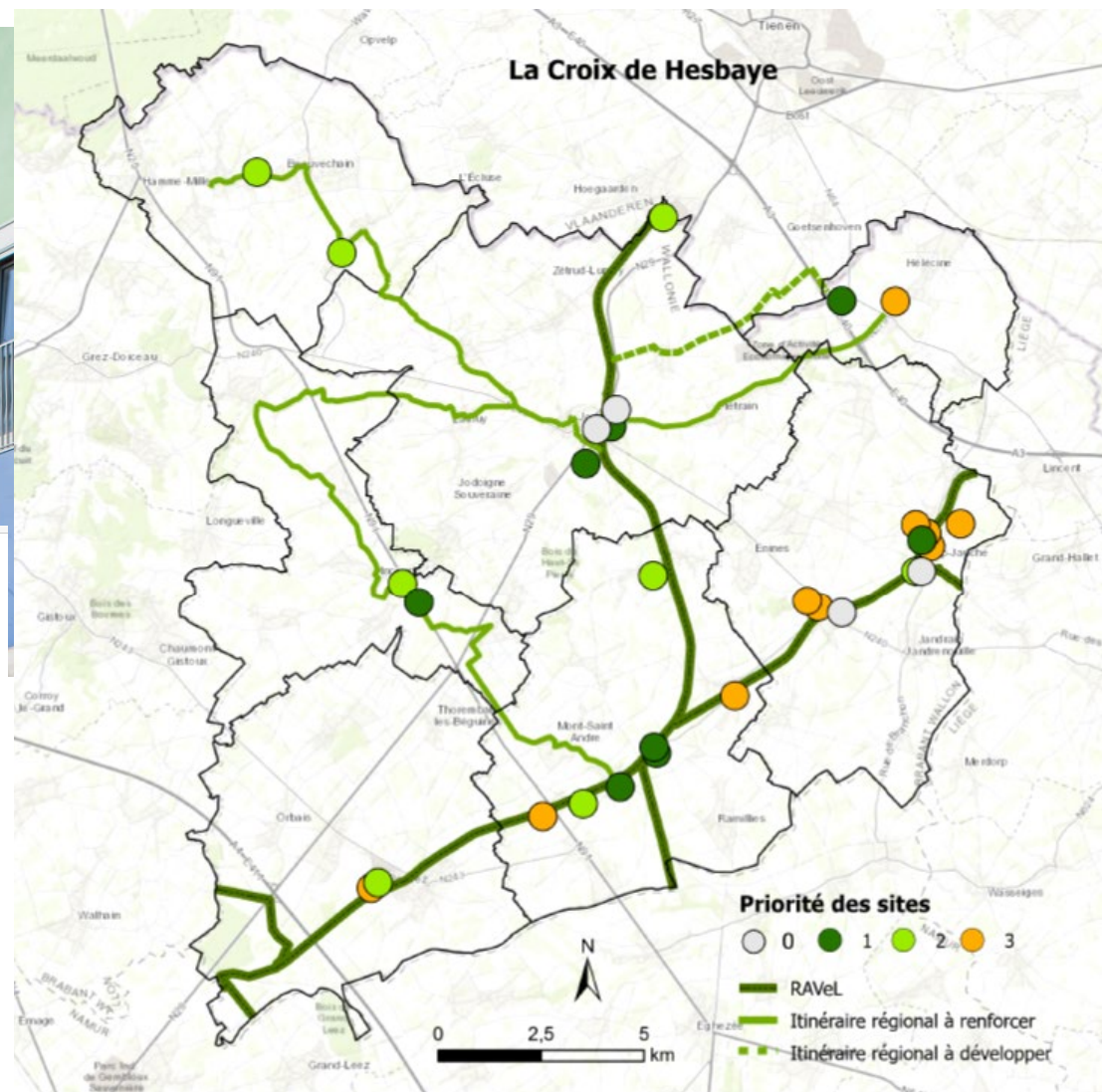
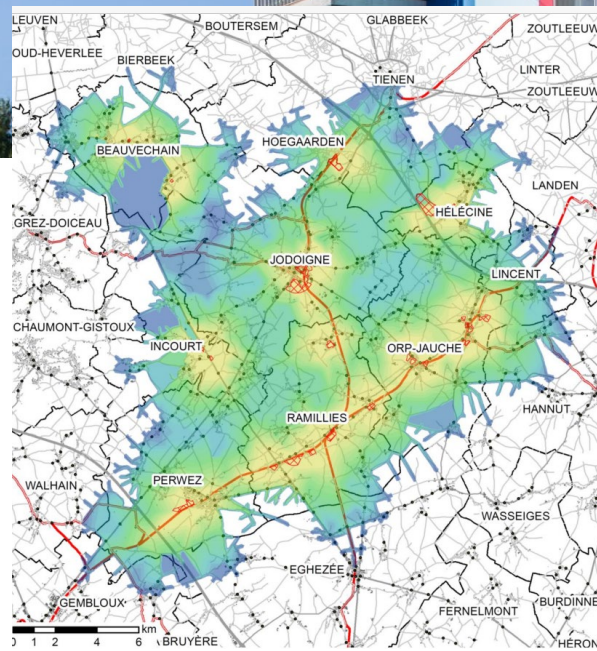
- Mise en œuvre de liaisons planifiées dans le schéma directeur
- Etude prospective en matière de mobilité (transport public, réseau routier, mobipoles)
- Intégration des grands projets et zones en développement (urbanisation, zone d'activités, hôpitaux,...)
- Etudes de corridors cyclables (E411/N4, N275, Vallée de la Dyle,...)

Les corridors cyclables



New Places of Working

- Nouveaux lieux de travail -



Les investissements

- Avant 2014 : Appel à projets pour les communes non ciblé
- 2015 - 2018 : Appel à projets pour les communes ciblé selon le type de liaison (hors réseau 30% , sur le réseau 50% , en liaison supra-communale 70%)
- 2019 - 2020 : Appel à projets pour les communes ciblé selon le type de liaison + Plan d'Investissement provincial 100%
- 2021 : Plan Investissement provincial 100 %

Plan d'investissement

- Tous les trois ans – discussion avec les communes et le SPW par rapport à l'état du réseau et des investissements communaux/ Régionaux projetés
- Sur les tronçons nécessitant une intervention - Critères de sélection
 - Liaison vers un pôle touristique et/ou économique - 1 point
 - Liaison vers un pôle d'intermodalité/Mobipôle ou rabattement vers un corridor cyclable – 1 point
 - Etat très dégradé / dangereux – point noir du réseau - 4 points
 - Absence d'alternative pour sécuriser - 1 point
 - Réseau primaire – structurant du réseau cyclable provincial – 1 point
 - Projet supra-communal (coordination entre plusieurs communes) – 1 point
 - Complémentarité avec investissements passés ou à venir du plan d'investissement ou avec un projet communal – 1 point



Merci de votre attention